



Doc. 16417
23 juin 2026

Protéger la démocratie contre les perturbations causées par l'intelligence artificielle

Amendement¹ n° 1

M. Fabian MOLINA, Suisse, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 17.14, insérer le paragraphe suivant:

«à veiller à ce qu'il n'y ait pas d'écart de protection entre les approches de réglementation de l'IA et les approches de réglementation des plateformes en ligne en ce qui concerne l'intégration croissante des outils d'IA générative dans les plateformes de médias sociaux et les moteurs de recherche, ainsi que l'utilisation de plus en plus répandue, de fait, des outils d'IA générative en tant que moteurs de recherche.»

Déposé par:

MOLINA Fabian, Suisse, SOC
JONSSON Mattias, Suède, SOC
KLUIT Saskia, Pays-Bas, SOC
LUCKS Max, Allemagne, SOC
RAČAN Ivan, Croatie, SOC

1. 2026 - Troisième partie de session

